



Demande de recipissé pour étrangé

Par **majdoub**, le **01/08/2009 à 21:49**

Bonjour, je suis en France depuis une année sans papiers et j'ai mon frère qui veut me faire une promesse d'embauche dans sa société de bâtiment et il m'a rempli les documents de contrat de travail (cerfa n°9661-02) et l'engagement de versement (cerfa n°13662*01) et mes questions sont les suivantes :
_ qu'est-ce que j'amène la première fois avec moi à la sous-préfecture à part ces documents pour faire un recipissé ?
_ combien de temps il faut pour avoir le recipissé ?
MERCI

Par **anais16**, le **04/08/2009 à 20:02**

Bonjour, vous devez avoir la liste des pièces à fournir sur le site de votre préfecture ou à retirer à l'accueil.
En gros, pour que le dossier soit vraiment "bétonné":
- preuves de présence en France depuis au moins cinq ans
- 12 mois de fiches de paie
- postuler pour un emploi en tension
- avoir un dossier complet "vie privée et familial" avec attestations et titres de séjour de toute la famille en France
Si vous n'avez pas un maximum de ces pièces, considérez qu'il y a de grandes chances d'obtenir un refus de la préfecture.
Pour le récépissé, il est délivré immédiatement au moment du dépôt du dossier en préfecture. Il est en général valable trois mois et renouvelable jusqu'à décision de la préfecture. Il ne donne pas le droit au travail.

Par **majdoub**, le **04/08/2009 à 20:07**

merci beaucoup